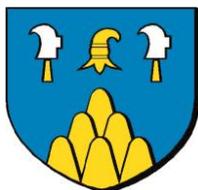


**COMMUNE DE BEAUMONT**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille dix HUIT, le JEUDI 22 NOVEMBRE à vingt heures</b> , le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du jeudi 15 novembre 2018, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	<b>28</b>	
Absents représentés	<b>5</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

**Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjointes et Adjointes au Maire.**

**Jean GORY, Josiane MARION, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Michel PRÉAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, Alix HIRLEMANN, François NOURISSON, Marie-France MATHIEU, Laurent LAFONTAINE, François SAINT-ANDRÉ, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, François ULRICH.**

**Absents représentés :**

Mme Aline FAYE	représentée par	M. Jean-Paul CUZIN
Mme Chantal SUSANNA	représentée par	M. André JAMMOT
Mme Nathalie BESSE	représentée par	M. Alain DUMEIL
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. Jean-Pierre COGNERAS
M. Gaël DRILLON	représenté par	Mme Marie-Christine LEYMARIE

*M. Didier CARON a été désigné secrétaire de séance.*

**➤ APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 16/10/2018.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour et 1 Non participation au Vote :**

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 16 octobre 2018.**

**01. REAMENAGEMENT DE LA DETTE. GARANTIE D'EMPRUNT OPHIS ET CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

**M. MARTIN** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 voix Contre :**

- **APPORTE sa garantie initialement accordée sur la base du contrat d'origine pour le remboursement de la dite Ligne de Prêt Réaménagée**

**02. REAMENAGEMENT DE LA DETTE. GARANTIE D'EMPRUNT SCIC HABITAT ET CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

**M. MARTIN** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 voix Contre :**

- **APPORTE sa garantie initialement accordée sur la base du contrat d'origine pour le remboursement desdites Lignes de Prêt Réaménagées**

**03. PERSONNEL COMMUNAL.MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**M. JAMMOT** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **APPROUVE la création à compter du 01/12/2018 :**
  - **d'un poste de rédacteur à temps complet**
  - **d'un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**
- **APPROUVE la suppression au 01/12/2018 :**

- d'un poste de technicien à temps complet
- d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**04. CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION. ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.**

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ADOpte** dans leur intégralité les propositions ci-dessus ;
  
- **AUTORISE** M Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires relatives au traitement de ce dossier et de signer tous documents s'y rapportant (certificat d'adhésion, convention de gestion, contrat...)

**05. AIDE EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A L'OPHIS POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX 2 RUE RENE BRUT.**

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ACCORDE** une aide exceptionnelle d'un montant de 20 000 € à l'OPHIS,
  
- **INSCRIT** la somme de 20 000 € au titre des dépenses déductibles relatives aux pénalités fixées par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

**06. ORGANISATION D'UN SYMPHOSIUM « SCULT'ART BOIS/BEAUMONT ».**

Mme BOHATIER présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :

- **VALIDE** l'organisation de l'évènement,
- **AUTORISE** M Le Maire à solliciter des subventions auprès des acteurs institutionnels,
- **AUTORISE** M Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

#### **07. TARIFS DE LOCATION ET DE CAUTION DE L'EQUIPEMENT LA RUCHE.**

M. Le MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 voix Contre :

- **PROCEDE** à l'approbation d'une nouvelle tarification selon les modalités décrites dans les tableaux ci-joints :
  
- **DECIDE** que ces nouveaux tarifs et modalités seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

#### **08. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE MOLIERE.**

M. Le MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **APPOUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2018 d'un montant de 300.00 € (trois cents euros).
  
- **IMPUTE** la dépense correspondante au Budget général de la ville chapitre 65.
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

#### **09. DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES POUR L'AUTORISATION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDEES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2019.**

M. Le MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 30 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention:

**AUTORISE LES OUVERTURES DOMINICALES SUIVANTES :**

- **Dimanche 01 décembre 2019**
- **Dimanche 08 décembre 2019**
- **Dimanche 15 décembre 2019**
- **Dimanche 22 décembre 2019**
- **Dimanche 29 décembre 2019**

**FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 21H45**

**Monsieur le Maire lève la séance à 22H30**